

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 nov. 2024

Date d'édition: 27 nov. 2024

Version: 1



3618 Alfa Spray nettoyant pour acier inoxydable

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

3618 Alfa Spray nettoyant pour acier inoxydable

N° de l'article:

36180400

UFI:

ACD8-8EVS-MA01-65J3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Agent de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Aérosols (<i>Aerosol 1</i>)	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Danger par aspiration (<i>Asp. Tox. 1</i>)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 2</i>)	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 nov. 2024

Date d'édition: 27 nov. 2024

Version: 1



3618 Alfa Spray nettoyant pour acier inoxydable

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS09

Environnement



GHS07

Point d'exclamation



GHS02

Flamme

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

(R)-p-Mentha-1,8-dien; d-Limonen; citral; n-hexane; Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen

Consignes en cas de risques physiques

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Consignes en cas de risques pour la santé

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	--

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
------	-----------------------------------

Conseils de prudence Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conseils de prudence Stockage

P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
-------------	--

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux dispositions nationales.
------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 nov. 2024

Date d'édition: 27 nov. 2024

Version: 1



3618 Alfa Spray nettoyant pour acier inoxydable

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475515-33	Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen Aquatic Chronic 2 (H411), Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 3 (H336), Skin Irrit. 2 (H315) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) 5 500 mg/kg ETA (dermique) > 2 800 – 3 100 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) > 23,3 mg/L	25 – 50 pds %
N°CE: 918-481-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457273-39	Kohlenwasserstoffe C10-C13, n-Alkane, cyclische Verbindungen, <0,1% Benzol Aromaten (<0,1% Benzol) Asp. Tox. 1 (H304) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 5 000 mg/kg ETA (dermique) > 5 000 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) > 4,951 mg/L	25 – 50 pds %
n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2 Numéro d'index: 601-004-00-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485395-27	isobutane Flam. Gas 1A (H220), Press. Gas (Comp.) (H280) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (inhalation, gaz) = 658 ppmV	10 – 25 pds %
n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1A (H220), Press. Gas (Comp.) (H280) Danger	2,5 – 10 pds %
n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119529223-47	(R)-p-Mentha-1,8-dien; d-Limonen Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410), Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 3 (H226), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1 (H317) Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 2 000 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg	≤ 1 pds %
n°CAS: 110-54-3 N°CE: 203-777-6 Numéro d'index: 601-037-00-0	n-hexane Aquatic Chronic 2 (H411), Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 2 (H225), Repr. 2 (H361f***), STOT RE 2 (H373**), STOT SE 3 (H336), Skin Irrit. 2 (H315) Danger Valeur limite de concentration spécifique (SCL) STOT RE 2; H373: C ≥ 5%	< 1 pds %
n°CAS: 5392-40-5 N°CE: 226-394-6 Numéro d'index: 605-019-00-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119462829-23	citral Eye Irrit. 2 (H319), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1 (H317) Attention	< 1 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 nov. 2024

Date d'édition: 27 nov. 2024

Version: 1



3618 Alfa Spray nettoyant pour acier inoxydable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pneumonie Oedème pulmonaire Corrosion cutanée/irritation cutanée Réactions allergiques État semi-conscient Vertiges

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique. Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone, Hydrocarbures, aldéhydes, suie

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 nov. 2024

Date d'édition: 27 nov. 2024

Version: 1



3618 Alfa Spray nettoyant pour acier inoxydable

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éloigner la victime de la zone dangereuse. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Assurer une aération suffisante. Éloigner toute source d'ignition. Éviter: décharges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Mesures de protection incendie:

Stocker dans un endroit sec. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Précaution! Récipient sous pression. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Même après usage, ne pas percer ou incinérer.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Dispositifs avec aspiration locale

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 nov. 2024

Date d'édition: 27 nov. 2024

Version: 1



3618 Alfa Spray nettoyant pour acier inoxydable

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.

matériaux d'emballage:

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Aliments pour humains et animaux

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 2B – Emballages pour aérosol et briquets

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4	① 1 000 mg/m ³ ② 1 500 mg/m ³ ⑤ (hydrocarbures, vapeur C6-C12)
IOELV (EU)	n-hexane n°CAS: 110-54-3 N°CE: 203-777-6	① 20 ppm (72 mg/m ³)
VRC (FR) à partir de 1 juin 2008	n-hexane n°CAS: 110-54-3 N°CE: 203-777-6	① 20 ppm (72 mg/m ³)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4	2 085 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4	447 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4	300 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 nov. 2024

Date d'édition: 27 nov. 2024

Version: 1



3618 Alfa Spray nettoyant pour acier inoxydable

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4	149 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques
Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4	149 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – orale, effets systémiques
(R)-p-Mentha-1,8-dien; d-Limonen n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	66,7 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
(R)-p-Mentha-1,8-dien; d-Limonen n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	16,6 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
(R)-p-Mentha-1,8-dien; d-Limonen n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	9,5 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
(R)-p-Mentha-1,8-dien; d-Limonen n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	4,8 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques
(R)-p-Mentha-1,8-dien; d-Limonen n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	4,8 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – orale, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
(R)-p-Mentha-1,8-dien; d-Limonen n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	14 µg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
(R)-p-Mentha-1,8-dien; d-Limonen n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	1,4 µg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
(R)-p-Mentha-1,8-dien; d-Limonen n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	1,8 mg/L	① PNEC Station d'épuration
(R)-p-Mentha-1,8-dien; d-Limonen n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	3,85 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
(R)-p-Mentha-1,8-dien; d-Limonen n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	0,385 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
(R)-p-Mentha-1,8-dien; d-Limonen n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	0,736 mg/kg	① PNEC terre
(R)-p-Mentha-1,8-dien; d-Limonen n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5	133 mg/kg	① PNEC Intoxication secondaire

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 nov. 2024

Date d'édition: 27 nov. 2024

Version: 1



3618 Alfa Spray nettoyant pour acier inoxydable

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante. Type de filtre: A/P2

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Forme: Aérosol

Couleur: incolore

Odeur: non déterminé

inflammabilité: Oui

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	1,5 – 10,9 Vol-%		
Pression de vapeur	< 1 hPa	20 °C	
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	0,778 kg/L		
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aérosol extrêmement inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 nov. 2024

Date d'édition: 27 nov. 2024

Version: 1



3618 Alfa Spray nettoyant pour acier inoxydable

10.4. Conditions à éviter

Eloigner toute source d'ignition. Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

10.5. Matières incompatibles

Comburant, Acide fort, Peroxydes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4
DL50 par voie orale: 5 500 mg/kg (Ratte)
DL50 dermique: >2 800 – 3 100 mg/kg (Ratte)
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >23,3 mg/L 4 h (Ratte) OECD 403
Kohlenwasserstoffe C10-C13, n-Alkane, cyclische Verbindungen, <2% Aromaten (<0,1% Benzol) N°CE: 918-481-9
DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg (Rat)
DL50 dermique: >5 000 mg/kg (Kaninchen) OECD 402
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >4,951 mg/L 4 h (Ratte) OECD 403
isobutane n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): =658 ppmV 4 h (Rat)
(R)-p-Mentha-1,8-dien; d-Limonen n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5
DL50 par voie orale: >2 000 mg/kg (Ratte) OECD 423
DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Kaninchen)

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 nov. 2024

Date d'édition: 27 nov. 2024

Version: 1



3618 Alfa Spray nettoyant pour acier inoxydable

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4
CL50: >13,4 mg/L 4 d (poisson, Oncorhynchus mykiss) OECD 203
CL50: 13,4 mg/L 4 d (poisson, poisson)
CE50: >1 – 10 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna)
CE50: 3 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)
CE50: 10 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
NOEC: 1 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna) OECD 211
NOEC: 1 534 mg/L 28 d (poisson, Oncorhynchus mykiss)
NOEC: 2 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)
ErC ₅₀ : 12 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata)
Kohlenwasserstoffe C10-C13, n-Alkane, cyclische Verbindungen, <2% Aromaten (<0,1% Benzol) N°CE: 918-481-9
CL50: >1 000 mg/L 3 d (poisson, Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))
CE50: >1 000 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna)
ErC ₅₀ : >1 000 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata)
CL50: >1 000 mg/L 4 d (poisson, poisson)
CL50: >1 000 mg/L 2 d (crustacés, crustacés)
CE50: >1 000 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
NOEC: 0,101 mg/L 28 d (poisson, poisson)
NOEC: 0,176 mg/L 21 d (crustacés, crustacés)
isobutane n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2
CL50: 91,42 mg/L 4 d (poisson, poisson)
CE50: 69,43 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia)
ErC ₅₀ : 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
CL50: 91,42 mg/L 4 d (poisson)
ErC ₅₀ : 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Algae)
propane n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9
CL50: 49,9 mg/L 4 d (poisson, poisson)
CE50: 69,43 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia)
ErC ₅₀ : 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Alge)
CL50: 49,9 mg/L 4 d (poisson)
ErC ₅₀ : 19,37 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, Algae)
(R)-p-Mentha-1,8-dien; d-Limonen n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5
CL50: 0,72 mg/L 4 d (poisson, Pimephales promelas) OECD 203
CE50: 0,307 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna) OECD 202
CE50: 209 mg/L (Algues/plantes aquatiques, activated sludge of a predominantly domestic sewage) OECD 209
NOEC: 0,08 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna) OECD 211
NOEC: 0,37 mg/L (poisson, Pimephales promelas) OECD 212
ErC ₅₀ : 0,32 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 nov. 2024

Date d'édition: 27 nov. 2024

Version: 1



3618 Alfa Spray nettoyant pour acier inoxydable

Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4
Biodégradation: Oui, rapide
Kohlenwasserstoffe C10-C13, n-Alkane, cyclische Verbindungen, <2% Aromaten (<0,1% Benzol) N°CE: 918-481-9
Biodégradation: Oui, rapide

12.3. Potentiel de bioaccumulation

isobutane n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2
Log K_{OW}: 1,09
propane n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9
Log K_{OW}: 1,09
(R)-p-Mentha-1,8-dien; d-Limonen n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5
Log K_{OW}: 4,38

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Kohlenwasserstoffe, C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclen n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 927-510-4
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
Kohlenwasserstoffe C10-C13, n-Alkane, cyclische Verbindungen, <2% Aromaten (<0,1% Benzol) N°CE: 918-481-9
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
isobutane n°CAS: 75-28-5 N°CE: 200-857-2
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
propane n°CAS: 74-98-6 N°CE: 200-827-9
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
(R)-p-Mentha-1,8-dien; d-Limonen n°CAS: 5989-27-5 N°CE: 227-813-5
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
n-hexane n°CAS: 110-54-3 N°CE: 203-777-6
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —
citral n°CAS: 5392-40-5 N°CE: 226-394-6
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

16 05 04 *	Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
------------	--

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement

15 01 10 *	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
------------	--

*: Soumis à une documentation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 nov. 2024

Date d'édition: 27 nov. 2024

Version: 1







3618 Alfa Spray nettoyant pour acier inoxydable

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
AÉROSOLS	AÉROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 2.1	 2.1	 2.1	 2.1
14.4. Groupe d'emballage			
		-	
14.5. Dangers pour l'environnement			
Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: 190 327 344 625 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E0 Code de classification: 5F Code de restriction en tunnel: (D)	Dispositions particulières: 190 327 344 625 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E0 Code de classification: 5F	Dispositions particulières: 63 190 277 327 344 381 959 Quantité limitée (LQ): Siehe SV277 Quantités exceptées (EQ): E0 Numéro EmS: F-D, S-U	Dispositions particulières: A145 A167 Quantité limitée (LQ): Y203 Quantités exceptées (EQ): E0

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Catégories de danger:

- P3a «Aérosols inflammables» de la catégorie 1 ou 2 contenant des gaz de la catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de la catégorie 1.
- E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures:

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 598 g/L

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 nov. 2024

Date d'édition: 27 nov. 2024

Version: 1



3618 Alfa Spray nettoyant pour acier inoxydable

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OEL	Valeur limite d'exposition
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL	Specific concentration limit
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Aérosols (<i>Aerosol 1</i>)	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Danger par aspiration (<i>Asp. Tox. 1</i>)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 21 nov. 2024

Date d'édition: 27 nov. 2024

Version: 1



3618 Alfa Spray nettoyant pour acier inoxydable

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 2</i>)	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible